



Cros-de-Montvert

NOTE D'INFORMATION MUNICIPALE

DECEMBRE 2023

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal de CROS- DE-MONTVERT s'est réuni le jeudi 21 décembre 2023 sous la présidence de Mme Arlette GASQUET, Maire.

Tous les membres de l'assemblée délibérante étaient présents.

A l'ouverture de la séance, le procès-verbal de la séance du 20 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité.

TARIFS 2024

Le Conseil Municipal décide d'adopter, à l'unanimité, les nouveaux tarifs pour l'année 2024:

-EAU POTABLE:

PAS D'AUGMENTATION

Tarif abonnement :	50,00 €/ an
0 à 100 M3 :	0,50 €/m3
Au-delà de 100 M3 :	0,45 €/m3
Usine SOPA :	0,50 €/m3
Redevance pollution :	0,33 €/m3

-COMPTEURS:

PAS D'AUGMENTATION

Pose et installation d'un compteur neuf :	125,00 €
Pose et remplacement des compteurs gelés ou détériorés :	50,00 €

ASSAINISSEMENT COLLECTIF:

PAS D'AUGMENTATION

Tarif abonnement :	50,00 €/ an
M3 d'eau assaini :	0,50 €/m3
Redevance modernisation des réseaux de collecte :	0,25 €/m3

-SALLE POLYVALENTE :

- * Associations de CROS DE MONTVERT/ROUFFIAC : **GRATUIT**
- * Particuliers de CROS DE MONTVERT : **120,00 € (+20 € par rapport à l'an dernier)**
(Caution pour les particuliers de CROS DE MONTVERT) : **100,00 €**
- * Particuliers et associations extérieurs à la commune : **220,00 € (+20 € par rapport à l'an dernier)**
(Caution pour les particuliers et associations extérieurs à la communes) **500,00 €**
- * **Instauration d'un forfait ménage : 220,00 €**

-PRET DE TABLES ET DE CHAISES : PAS D'AUGMENTATION
GRATUIT mais caution de 100 € pour les particuliers et associations

-CIMETIERE : PAS D'AUGMENTATION

- * Prix des concessions cimetièrè : **50,00 € le M²**
- * Prix des concessions au columbarium pour une durée de 50 ans : **500,00 € la case**
- * Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir : **20,00 €**
- * Occupation du caveau communal : **Gratuit pendant 6 mois puis 10 € par mois, limité à 12 mois**

PRIME EXCEPTIONNELLE DE POUVOIR D'ACHAT FORFAITAIRE AU BENEFICE DES AGENTS PUBLICS

Après discussion et à la majorité des membres, la décision est rejetée d'attribuer une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat aux agents publics, comme cela a été instauré officiellement par décret et proposé aux collectivités.

DEMANDE D'EXONERATION DE LOYER POUR INOCCUPATION DE LOGEMENT

Suite au retard très important du prestataire ANTARGAZ pour remettre un compteur de gaz, un locataire communal n'a pas pu investir son logement pendant un mois. Accord est donné de l'exonérer par conséquent de ce dit mois d'inoccupation de logement.

AUTORISATION D'ENGAGER ET DE MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

L'assemblée délibérante valide la possibilité d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023 pour ne pas pénaliser les fournisseurs avant le vote du Budget Primitif 2024.

Montant des dépenses d'investissement 2023 (hors chapitres 16 et 18) :

$$763\ 523.04 - 13\ 423.04 = 750\ 100.00$$

$$750\ 100.00 \times 25\% = 187\ 525.00\ €$$

PROJETS POUR L'EXERCICE 2024

- * Travaux de voirie au niveau de la place du Foirail – mais il importe de savoir si les réseaux d'assainissement ont besoin d'être réhabilités à cet endroit-là avant
- *Lancement du diagnostic de l'assainissement collectif dès février 2024
- *Enfouissement des réseaux aux Mouniardes, à Malmaison, au Cassan, à Lestrade et à Marcolès – retard dû à l'entreprise chargée des travaux et déléguée par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal
- * Important programme de rénovation des murs du cimetière
- * Travaux de la nouvelle plateforme pour la collecte des ordures ménagères

QUESTIONS DIVERSES

* Point sur les travaux :

- Les travaux de voirie entrepris par Eurovia ne sont toujours pas achevés. De nombreux rappels leurs sont régulièrement adressés.

- Les menuiseries au local technique dans la cour des Anciennes Ecoles ont été remplacées par l'entreprise TECHNIMEN.

- L'entreprise MONTIL a terminé de passer l'épaveuse dans les villages mi-novembre 2023.

- IMPORTANT : Les travaux de rénovation du Multiple Rural sont achevés, les entreprises ayant strictement respecté les délais imposés. Mme Eva Larvoire va donc pouvoir réouvrir l'établissement dès début janvier 2024. Nous lui souhaitons une belle réussite !

* Les décisions concernant les travaux pour la nouvelle plateforme d'ordures ménagères ainsi que pour de potentiels travaux au terrain de tennis et de pétanque sont reportées à une séance ultérieure. Des devis complémentaires vont être demandés.

* Enfin, lors de la dernière réunion du Conseil Communautaire, il a été fait part d'une augmentation de + 3.5% de la redevance pour les ordures ménagères pour l'année 2024.

Madame le Maire et le Conseil Municipal ainsi que le personnel communal vous présentent leurs meilleurs vœux de santé et de prospérité pour l'année 2024.



Le Maire, Arlette GASQUET



Le recensement de la population va avoir lieu sur notre commune entre le jeudi 18 janvier 2024 et le samedi 17 février 2024.

Selon les recommandations nationales, la réponse par Internet est à privilégier.

Néanmoins, Madame Emilie Cocural a été nommée agent recenseur. Nous vous remercions de lui réserver le meilleur accueil possible !

Le secrétariat de mairie reste également à votre entière disposition pendant toute cette période.

 **Recensement**
de la population 2024

**Répondre au recensement,
c'est utile pour construire
demain !**

Encore plus simple par internet

 le-recensement-et-moi.fr



**Le recensement démarre le 18 janvier.
Vous serez prévenu par votre mairie.**